



Nord de l'Amérique du Sud

Faits nouveaux

En Colombie, le conflit continue de toucher de nombreuses régions du pays. Cela a entraîné une grave détérioration de la situation humanitaire, ainsi qu'une augmentation des déplacements internes et des mouvements de réfugiés, principalement en direction de l'Équateur et du Venezuela.

L'instabilité politique accrue de la région a eu un impact sur la sécurité aux frontières et les questions liées aux réfugiés. Elle a contribué à une militarisation progressive des zones frontalières et a conduit à la signature d'accords de sécurité entre la Colombie et l'Équateur, le Panama et le Venezuela. L'insécurité croissante a également nui à l'intégration des Colombiens dans les pays avoisinants. Par conséquent, l'UNHCR redoute que les mesures draconiennes de limitation des migrations affaiblissent les régimes de protection existants et conduisent à des pratiques de plus en plus restrictives en matière d'asile dans la région.

Bien que le Gouvernement équatorien continue d'appliquer des critères peu contraignants pour la reconnaissance du statut de réfugié, il exige depuis

Colombie
Équateur
Guyana
Panama
Pérou
Suriname
Venezuela



mai 2004 que tout citoyen colombien pénétrant sur le territoire présente un « *pasado judicial* », certificat délivré en Colombie attestant que le détenteur ne possède pas de casier judiciaire. Ce document n'étant délivré qu'en de très rares endroits dans les régions frontalières, cette exigence a considérablement réduit le nombre de Colombiens aptes à franchir la frontière en toute légalité.

Au Panama, un accord de siège a été conclu en avril 2004 entre le Gouvernement et l'UNHCR, ouvrant la voie à la présence permanente de l'Organisation dans le pays. En milieu d'année, le Gouvernement sortant a entrepris un recensement complet des réfugiés, des demandeurs d'asile et autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR à la frontière, ce qui, on l'espère, permettra d'améliorer ou de régulariser leur situation dans le pays.

Objectifs stratégiques

Dans le cadre de sa stratégie régionale, l'UNHCR continue à orienter en priorité son action sur les régions frontalières, afin de répondre aux besoins des Colombiens par le biais du recensement, de la délivrance de documents d'identité, de l'assistance

humanitaire, de projets communautaires, de réseaux de protection élargis et d'un renforcement des capacités des autorités étatiques. En 2005, l'Organisation œuvrera dans les domaines suivants : défense du droit d'asile et de l'accès à l'assistance dans les régions frontalières et urbaines, où sont concentrés la majorité des réfugiés et des demandeurs d'asile ; amélioration et consolidation du cadre de protection national en Équateur, au Panama, au Pérou et au Venezuela ; renforcement des réseaux de protection, en particulier dans les régions frontalières.

En vue de favoriser la recherche de solutions durables au sort des réfugiés, des demandeurs d'asile et autres personnes relevant de sa compétence, l'UNHCR offrira des possibilités d'intégration aux réfugiés urbains de longue date en améliorant leur sécurité matérielle et juridique. Dans certains cas particuliers, l'Organisation facilitera la réinstallation et le rapatriement librement consenti. Du fait de la précarité de la situation en Colombie, le rapatriement librement consenti des Colombiens n'était toujours pas encouragé à l'heure de la mise sous presse.

L'UNHCR s'efforcera d'accroître l'autosuffisance des réfugiés par une couverture plus dense des

zones frontalières et un suivi des communautés d'accueil. Un programme de développement et d'intégration communautaire (PACI) a été créé afin d'aider les réfugiés à mieux s'intégrer. Celui-ci favorise les activités génératrices de revenus et les projets de développement communautaire en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil des zones frontalières. Les bureaux de l'UNHCR en Équateur, au Panama et au Venezuela élaboreront un cadre conceptuel pour la mise en œuvre du PACI. Dans le cadre de ce programme, l'Organisation soutiendra des projets de crédit administrés par les réfugiés eux-mêmes. Ces projets ont rencontré un grand succès auprès des réfugiés et de la population locale de ces pays.

Opérations

Bien qu'une diminution du nombre des demandes d'asile ait été notée depuis l'introduction du « *pasado judicial* », l'**Équateur** demeure le pays de la sous-région qui accueille le plus de demandeurs d'asile colombiens. Au cours du premier semestre 2004, près de 5 000 demandes ont été enregistrées, et en août, la population relevant de la compétence de l'UNHCR s'élevait à 28 000 personnes.

Depuis qu'un groupe chargé de la réinstallation a été créé à Quito en 2003, le recours à la réinstallation – à la fois outil de protection et solution durable – a nettement augmenté pour les personnes réfugiées en Équateur, souvent rendues particulièrement vulnérables par toute une série de facteurs. Fin 2004, l'UNHCR devrait avoir aidé de cette manière plus de 600 individus, chiffre que l'Organisation entend égaler en 2005. Parallèlement à la coopération avec les pays de réinstallation traditionnels tels que le Canada, la Suède, les Pays-Bas et les États-Unis, le bureau de l'UNHCR en Équateur fera également appel à de nouveaux pays d'accueil tels que le Brésil et le Chili.

Avec l'instauration d'un nouveau Gouvernement au **Panama**, il est encore trop tôt pour se prononcer sur la politique mise en œuvre à l'égard des réfugiés. L'on espère toutefois que les avancées obtenues en 2004 se poursuivront. L'une des avancées les plus importantes est la présence à la frontière de l'ONPAR (l'organisme national chargé des réfugiés). L'ouverture de deux bureaux extérieurs de l'ONPAR permettra une coopération plus étroite avec

l'UNHCR, un meilleur accès aux procédures de détermination du statut de réfugié (DSR) pour les demandeurs d'asile colombiens, ainsi qu'une diminution du nombre des expulsions. Près de 2 000 personnes relevant de la compétence de l'UNHCR ont été recensées dans le pays. L'Organisation conservera néanmoins un plan de préparation aux situations d'urgence en prévision d'afflux plus massifs.

Au **Pérou**, l'UNHCR prendra en charge les besoins élémentaires des personnes relevant de sa compétence dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la sécurité alimentaire (par la fourniture de semences et d'outils). L'Organisation assurera l'efficacité des procédures de DSR par la formation et le suivi du personnel de la Commission nationale gouvernementale. Pour les cas individuels situés à Lima, l'UNHCR recherchera des alternatives par le biais de projets d'aide juridique et d'autosuffisance.

Le **Venezuela** a reçu plus de 3 500 demandes d'asile au cours des huit premiers mois de 2004. Compte tenu des retards dans le processus de recensement et de délivrance de pièces d'identité, l'UNHCR a procédé au recensement des demandeurs d'asile dans les zones frontalières et à l'émission de documents temporaires pour le compte du Gouvernement. En 2005, l'Organisation finalisera le logiciel d'enregistrement associé à une base de données centralisée, à laquelle les partenaires d'exécution auront directement accès via Internet. Dans les États de Tachira, d'Apure et de Zulia, l'UNHCR dispensera également des formations sur le recensement et les procédures





Venezuela : un médecin s'apprête à soigner un enfant d'une infection oculaire. À El Cruce, le dispensaire est le seul endroit où les Colombiens qui sollicitent le statut de réfugié peuvent obtenir un traitement médical. *D. Rockkind/Polaris*

de détermination du statut de réfugié au personnel des « Secrétariats techniques provinciaux » (chargés de la DSR). En outre, l'UNHCR organisera des ateliers consacrés au droit des réfugiés à l'intention du département des Migrations, du ministère de l'Intérieur et de la Justice, des autorités provinciales et des services armés.

Enfin, l'UNHCR organisera des campagnes médiatiques afin d'attirer l'attention sur le sort des victimes civiles du conflit en Colombie et sur ses conséquences humanitaires. L'Organisation proposera des ateliers de formation spécifiques à l'intention des journalistes traitant des questions liées aux réfugiés et mettra sur pied des campagnes destinées à montrer l'impact positif du PACI.

Budget (dollars E.-U.)

Pays	Programme annuel
Colombie	7 031 686
Equateur	3 340 811
Panama	721 777
Venezuela	1 655 449
Activités régionales ¹	1 025 001
Total	13 774 723

¹Inclut les activités de soins et d'entretien ainsi que des solutions durables pour les réfugiés au Nord de l'Amérique du Sud.